

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE COATICOOK  
VILLE DE WATERVILLE**

## **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

Le conseil municipal de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de dérogation mineure numéro 2025-01-0002 au Règlement de zonage #614 et ce, lors de la séance du 3 mars 2025 tenue à 19 h à l'hôtel de ville.

Identification du site concerné :

315, rue King, lot 6 521 122, du cadastre du Québec, Waterville, dans la zone R-15.

**Nature et effets :**

Cette demande a pour objet :

- De permettre la construction d'un duplex avec une somme minimale des marges de recul latérales arrière de 5,73 plutôt que de 6m, tel qu'exigé par le règlement de Zonage 614.

Toute personne intéressée peut être entendue lors de la séance régulière du conseil municipal le 3 mars 2025 à 19 h conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme.

DONNÉ À LA VILLE DE WATERVILLE, CE 12 FÉVRIER 2025.



Nathalie Isabelle  
Directrice générale, greffières-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, Directrice Générale et Greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 12 février 2025 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12e jour de février 2025.



Directrice Générale et Greffière-trésorière